



Frais de scolarité 2016 - 2017

Comment calculer votre quotient familial ?

Le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Il est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non imposition).

$$\text{Quotient familial mensuel} = \frac{\text{revenu fiscal de référence (1)}}{\text{nombre de parts fiscales (2)}}$$

- (1) Revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition)
- (2) Parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Exemple : Pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 €, le quotient familial sera de :

$$QF = \frac{15567}{3} \text{ divisé par } 12 = 432 \text{ €}$$

Un enfant de cette famille inscrit en cours de flûte traversière en 1er cycle paiera 30 € par trimestre de cotisation (au lieu de 66 € par rapport à l'an passé)

ADHERENTS	Atelier collectif <i>Jardin musical, Chorale, Ensemble ou FM seule.</i>	Cursus <i>cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'</i>	Cursus <i>cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h</i>
QF de 0 à 299 €	15 €	25 €	35 €
QF de 300 à 599 €	20 €	30 €	40 €
QF de 600 à 999 €	35 €	84 €	110 €
QF de 1000 à 1499 €	40 €	95 €	120 €
QF de 1500 à 1999 €	47 €	114 €	152 €
QF > à 2000 €	54 €	133 €	180 €
NON ADHERENTS	Atelier collectif <i>Jardin musical, Chorale, Ensemble ou FM seule.</i>	Cursus <i>cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'</i>	Cursus <i>cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h</i>
QF de 0 à 299 €	30 €	50 €	70 €
QF de 300 à 599 €	45 €	60 €	80 €
QF de 600 à 999	60 €	145 €	228 €
QF de 1000 à 1499 €	81 €	197 €	246 €
QF de 1500 à 1999 €	95 €	227 €	303 €
QF > à 2000 €	105 €	263 €	357 €

INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE

(adhérents et non adhérents, tous QF)
Orgue, clavecin, batterie, percussions : 15€ / trimestre
Autres disciplines : 30€ / trimestre.

ATELIERS

(adhérents et non adhérents, tous QF)
5€ la séance, gratuit pour les élèves de l'EDM.

Droits d'entrée : 1ère inscription -10€ (scolaires, étudiants, chômeurs) ou 20€ (salariés, retraités).

Frais de scolarité : Le tarif correspond à la durée du cours d'instrument. Le paiement des cotisations est trimestriel (octobre, février et mai).

Adultes : Les adultes résidant sur une commune adhérente sont pris en charge, sauf délibération contraire de leur collectivité. La cotisation des adultes salariés ou retraités est majorée de 20 % sur les tarifs ci-dessus.

Réductions : 2ème enfant : - 20 % (sur le tarif le plus bas) / 3ème enfant et au-delà : - 30 % (sur le tarif le plus bas)
Certaines collectivités peuvent apporter des aides complémentaires aux élèves participant aux pratiques collectives amateurs (harmonies...).

Location d'instrument : L'école de musique et certaines collectivités disposent d'un parc instrumental.

Modalités de paiement : Vous devez fournir au secrétariat une copie de votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015), à défaut le tarif de la tranche la plus élevée vous sera appliqué. Au-delà des quelques séances d'essai autorisées, tout trimestre commencé est dû intégralement. Vous pouvez régler votre cotisation en ligne sur notre site internet www.edm70.fr au moyen du dispositif sécurisé TIPI.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de votre secteur.